



## Compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 6 mars 2015.

Présents : M. RENAULT Jean-Pierre, M. GRILLON Hubert M. FLOUZAT Roland, Mme. DUFOUR Marie, Mme. LECORDIER Denise, Mme. GUERY JALMAIN Nicole, Mme. RAPEAU Lydie M. BOUHOUR Christian, M. GERMAIN Thierry, M. BRENON Frédéric, M. GENTY Philippe M. DENET Patrick.

Représentés : M. CARON Tony par M. GRILLON Hubert

Absents : GONTIER Nadine, PINGON Laurens

Début de séance : 17h30

Secrétaire de séance : M. DENET Patrick

Lecture du cahier de délibération et signatures.

### Composition des bureaux de vote (Election Départementale du 22 et 29 Mars 2015)

08H-10H30: M. FLOUZAT Roland / M. GERMAIN Thierry / M. CARON Tony.

10H30-13H : M. GRILLON Hubert / Mme GUERY JALMAIN Nicole / Mme RAPEAU Lydie

13H-15H30 : Mme DUFOUR Marie / Mme LECORDIER Denise / Mr BOUHOUR Christian / Mr BRENON Frédéric

15H30-18H M. RENAULT Jean-Pierre / M. GENTY Philippe / M. DENET Patrick

### Modification facturation eau-assainissement.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de nos factures d'eau le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

La suppression de la ligne « surtaxe »

Cette contribution sera incluse dans le prix du m<sup>3</sup> (le m<sup>3</sup> passera de 1.25€ à 1.30€)

La consommation d'eau sera facturée dès le 1<sup>er</sup> m<sup>3</sup>.

Taxe pollution domestique (inchangée)

Une ligne sous total Eau HT et une ligne sous total Assainissement HT seront ajoutées.

### Remboursement frais de scolarité :

En référence aux articles L212-1 à L212-9 une commune n'ayant pas d'établissement scolaire, ou ne pouvant plus accueillir de nouveaux élèves dans ses classes, peut se voir demander par les communes d'accueil une participation aux frais dû au fonctionnement de l'école.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander une participation aux communes concernées à partir de la rentrée scolaire 2015-2016.

Le montant de cette participation est de :

- 700 € par an pour les élèves de la maternelle

- 500 € par an pour les élèves du primaire

De plus le conseil municipal a voté pour savoir si nous devons aussi faire des demandes pour les élèves qui sont à ce jour dans nos écoles.

Le résultat du vote est de 3 voix contre, 5 voix pour et 5 abstentions.

La décision est appliquée aux élèves déjà inscrits.

### Tarif vérification raccordement eau usée :

Pour toute vente, une vérification de raccordement au réseau « eaux usées » doit être effectuée à la demande du notaire. A l'unanimité, le conseil municipal décide, que cette opération sera effectuée par la commune et facturée à l'acheteur pour la somme de 186 €.

#### **Attribution des subventions par la commune.**

En vertu de l'article 2131-11 du Code Général des Communes et du Territoire,  
M. BOUHOIR Christian et M. BRENON Frédéric sont priés de quitter la salle de réunion.

#### **Sont attribuées les subventions suivantes :**

Tennis club	350 €	par 11 voix pour
FC Beffes (sous réserve du prêt du terrain)	350 €	par 11 voix pour
Tournoi jeunes Football	150 €	par 11 voix pour
La Fanny Marseilloise	200 €	par 10 voix pour/1 abstention
Brocard Marseillois	125 €	par 11 voix pour
Pingouins Marseillais	150 €	par 11 voix pour
Coop scolaire	1500 €	par 11 voix pour
La vie de l'école	350 €	par 11 voix pour
CFA Marzy (Btp)	50 €	par 11 voix pour
Collège Sancergues	200 €	par 11 voix pour
(Versement direct aux familles pour voyages)		
Université Rurale (musique)	413 €	par 11 voix pour
Amis de la bibliothèque	75 €	par 11 voix pour
ADMR (Nérondes)	80 €	par 11 voix pour
Facile la vie	150 €	par 11 voix pour
Contribution FSL	1200 €	par 11 voix pour
FNACA	150 €	par 11 voix pour
SPA Bourges	350 €	par 11 voix pour

M. BOUHOIR Christian et M. BENON Frédéric réintègrent la salle de réunion.

Le conseil municipal crée une commission « communication-relation avec les Associations ».  
A la Majorité absolue, sont élus : Mme. GUERY JALMAIN Nicole, M. RENAULT Jean-Pierre, M. DENET Patrick.

#### **Assainissement :**

A la majorité absolue, le conseil municipal décide d'amortir sur 15 ans un bien d'assainissement.

#### **Logements communaux :**

Pour la location au logement « école maternelle », le conseil municipal décide par 11 voix pour, 1 contre et 1 abstention le montant du loyer à 500 € et de publier une annonce. Le critère principal est une famille avec enfants scolarisés à Marseilles-lès-Aubigny.

En ce qui concerne le loyer pour l'immeuble, rue du Bourbonnais, une augmentation de 50 € mensuelle, sera appliquée en avril 2015 ainsi qu'une augmentation de la même somme en avril 2016.

#### **Communauté de communes**

- Bornes électriques pour recharge véhicules particuliers. (SDE18)

Le conseil municipal par 12 voix pour et 1 abstention, autorise la CDC des portes du Berry à adhérer au SDE 18 dans le cadre de sa compétence infrastructures de charges nécessaire à l'usage des véhicules électriques et hybride rechargeable.

- Système alerte (inondation orage etc.) par téléphone, sms ou mail.

La mise en place du système et l'abonnement annuel sont pris en charge par la CDC; le coût d'information vers les particuliers doit être pris par les communes.

A la majorité absolue le conseil municipal, accepte la mise en place de ce système.

Une information plus approfondie sera présentée aux habitants de la commune.

Monsieur le Maire nous présente un renouvellement de convention signée entre le Département du Cher et la Commune dans le cadre de l'Assistance Technique Départementale dans le domaine de l'assainissement qui arrive à son terme le 22 avril 2015 :

► Durée ramenée de 5 à 4 ans

► Coût 0.50 € HT/

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

▪ Un des locataires dans le port, qui pour les raisons de travaux, a dû déplacer son bateau ne reviendra pas après la remise en eau du canal. Le propriétaire demande un remboursement de 240 €. Le maire indiquant que la somme correspond à l'avance faite par le propriétaire, le conseil accepte le remboursement à l'unanimité.

### **Ecole-Effectif :**

Le maire présente l'évolution prévue du nombre d'élève qui fréquenteront nos écoles

2014 72

2015 65

2016 58

2017 60

2018 59

} (Les enfants des Cités Heymann ne sont pas comptabilisés)

### **TAP :**

Afin d'obtenir des subventions pour 2016, Nous devons élaborer un PEDT.

**Article D521-12 :** Créé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art.

Les aménagements du temps scolaire prévus ne peuvent avoir pour effet :

1° De modifier le calendrier scolaire national ;

2° De réduire ou d'augmenter sur une année scolaire le nombre d'heures d'enseignement ainsi que leur répartition ;

3° D'organiser des journées scolaires dont les horaires d'enseignement dépassent six heures ;

4° De porter la durée de la semaine scolaire à plus de neuf demi-journées ;

5° D'organiser des heures d'enseignement le samedi.

Le document pour la réalisation est en cours et un comité de pilotage devra voir le jour.

M. le MAIRE indique aussi que les NAP (Nouveaux Aménagements Périscolaires) seraient regroupés sur une demi-journée, soit 3 h le jeudi après-midi. Cette proposition figurera dans le PEDT cité ci-dessus.

### **Activité des Commissions :**

#### **Commission Fêtes et commune**

Fête Patronale les 6 et 7 juin 2015.

Brocante organisée par le Tennis club,

Le plateau repas du samedi soir sera organisé par les associations : la vie de l'école et le FC Beffes,

Feux d'artifice,

Prochaine réunion le vendredi 13 mars 2015 à 18h.

#### **Commission Fleurissement :**

La commission fleurissement s'est réunie, un compte rendu sera transmis à tous les conseillers. La décision d'acheter 2 bancs pour la rue du port a été votée à l'unanimité.

## Divers

L'INSEE communique pour la commune de Marseille les Aubigny les résultats du dernier recensement (2011) soit :

Population municipale	664
Population comptée à part	8
Population totale	672

## FNACA.

Le 19 Mars 2015 une cérémonie est organisée à 17H au cimetière en commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

**Monsieur le Maire nous demande de délibérer pour un projet (ad'ap) de planning travaux « Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite »**

Deux devis sont présentés :

Entreprise BULTIAU	pour un montant de 1 880 €
SOCOTEC	de 3 200 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour l'entreprise BULTIAU.

Monsieur le Maire, nous fait lecture d'un courrier de l'association La vie de l'école, demandant une remise pour une panne de matériel lors d'une location du centre socio culturel Par 9 voix contre et 4 abstentions le conseil municipal refuse ce dédommagement.

M.DENET donne lecture de son compte rendu concernant ses réunions avec la CDC pour la mise en place d'un nouveau site.

A une question posée par M.DENET, Monsieur le Maire répond qu'il reçoit toutes les personnes qui en font la demande. Il est possible de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

Monsieur le Maire indique que la trousse de secours remise aux employés communaux n'est pas un achat mais un remplacement.

Monsieur le Maire indique à M.DENET que le téléphone du Fontainier fonctionne, pour preuve une facture de 70 € est présentée. De plus, il nous est indiqué qu'une recherche de nouvel abonnement téléphonique pour la Mairie est en cours.

La commission travaux doit se réunir rapidement pour une mise à jour des tableaux travaux et faire le point sur les investissements du budget 2015.

Mise à jour latitude 18.....rien de nouveau

## Commission communication :

Pour définir le contenu du bulletin n°5 la réunion communication se réunira le mercredi 11 mars 2015 à 17h.

Fin de séance 20h30

Le Maire,

Jean-Pierre RENAULT.

